

**ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2023**

Le Maire de MENETOU SUR NAHON

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'arrêté du 25 avril 2023 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2023.

Nom de L'agent	Grade actuel	Grade d'avancement
TOUPET Sébastien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à MENETOU SUR NAHON, le 25 avril 2023



Le Maire,
Jean BONNIN

Publié le 25 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.